

SEANCE DU
11 SEPTEMBRE 2025

RAPPORT N° V-3
25SGADB0068

Nombre de conseillers en exercice :
25

Nombre de conseillers présents :
20

Date de convocation :
5 septembre 2025

Date d'affichage :
12 septembre 2025

OBJET:
Etude stratégique de revitalisation de territoire à l'échelle intercommunale - Autorisation de signature d'un marché à procédure adaptée

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote: 25

Nombre de Conseillers ayant voté pour : 25

Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0

Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0

Nombre de Conseillers :

- ayant donné pouvoir : 5
- n'ayant pas donné pouvoir : 0

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 11 septembre à quatorze heures trente le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Technôpole hub&go - 71200 LE CREUSOT, sous la présidence de **M. David MARTI, président.**

ETAIENT PRESENTS :

M. Daniel MEUNIER - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-François JAUNET - Mme Isabelle LOUIS - M. Jean-Marc FRIZOT - Mme Montserrat REYES - Mme Monique LODDO - Mme Frédérique LEMOINE - M. Guy SOUVIGNY - M. Georges LACOUR - M. Cyril GOMET - M. Philippe PIGEAU

VICE-PRESIDENTS

M. Sébastien GANE - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Gérard GRONFIER - M. Bernard DURAND - M. Jean-Paul LUARD

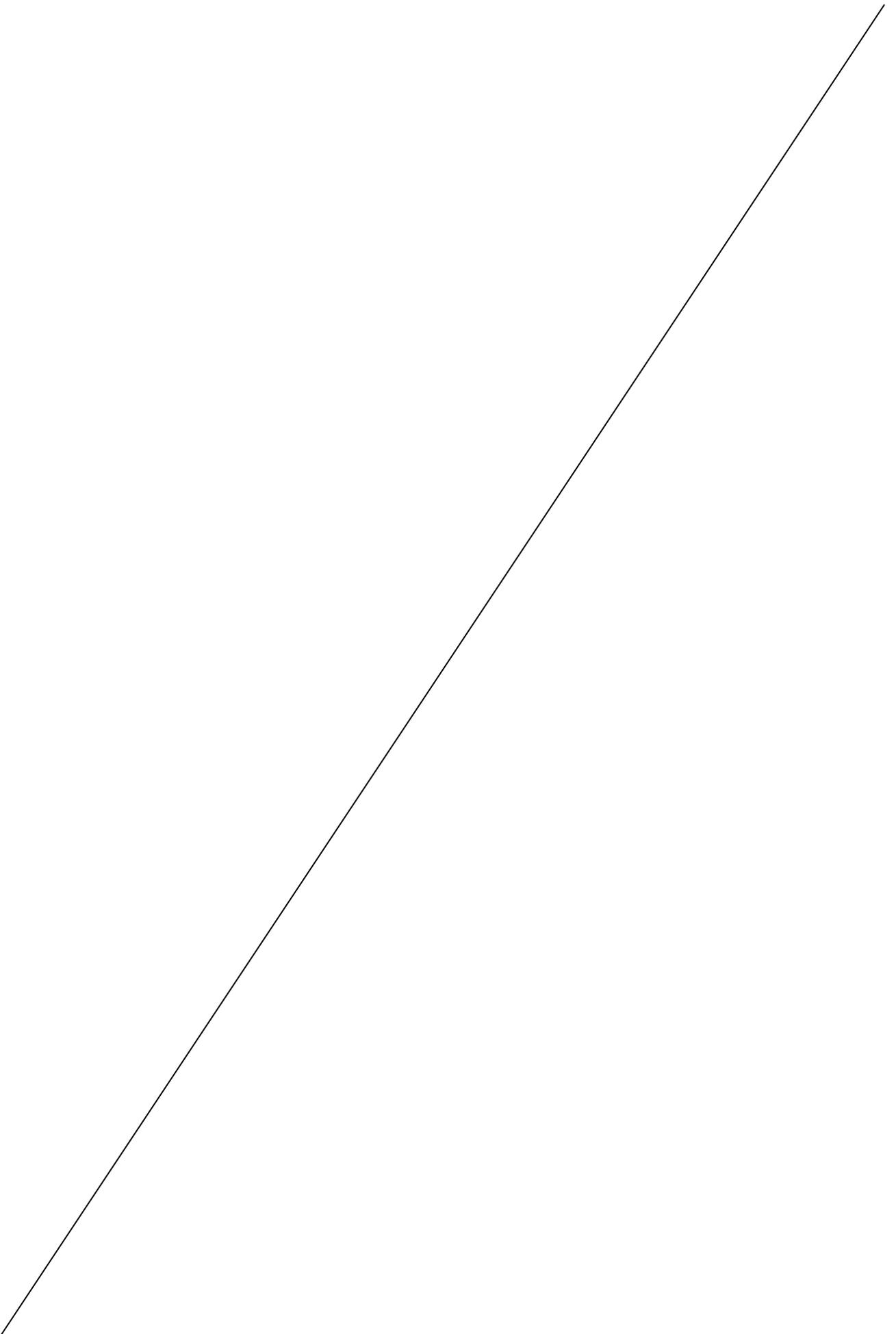
CONSEILLERS DELEGUES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. CASSIER (pouvoir à M. LUARD)
M. PINTO (pouvoir à M. DURAND)
M. LAGRANGE (pouvoir à Mme LOUIS)
M. BURTIN (pouvoir à M. SOUVIGNY)
M. BAUDIN (pouvoir à M. JAUNET)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Isabelle LOUIS



Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT MONTCEAU-LES-MINES,

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 02 octobre 2024, devenue exécutoire à compter du 03 octobre 2024, lui donnant délégation de compétences en vertu des dispositions susmentionnées, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.2120-1 2°, L.2123-1 1°, R.2123-1 1° du Code de la commande publique relatifs à la passation de procédure adaptée ouverte,

Le rapporteur expose :

« En 2024, la Communauté Urbaine s'est engagée dans la mise en œuvre d'une première opération de revitalisation territoriale (ORT) associant la CUCM et les trois villes du territoire, déjà bénéficiaires d'un programme de revitalisation : le Creusot et Montceau-les-Mines, signataires depuis 2018 d'un programme Action Cœur de Ville, et Montchanin, adhérente au programme Petite Ville de Demain depuis 2021.

Dans le prolongement de cette première ORT, la Communauté Urbaine a souhaité élargir le dispositif à l'ensemble de la zone dense de la Communauté Urbaine, avec pour objectif principal de conforter les fonctions de centralité du territoire, en s'appuyant sur l'armature urbaine définie au PLUI. L'enjeu de cette nouvelle étape est d'accompagner le développement de l'attractivité du territoire par le renforcement du maillage de services aux habitants et aux nouveaux salariés, dans une logique écosystémique et de cohérence territoriale.

A ce titre, elle a lancé une étude stratégique de revitalisation du territoire à l'échelle intercommunale.

Cette étude représente donc une seconde étape d'élargissement de la stratégie de revitalisation urbaine du territoire. Elle privilégiera une approche transversale du développement urbain à l'échelle intercommunale et locale (habitat, commerces, mobilité, transition écologique, équipements...) et questionnera le rôle et la complémentarité des différents niveaux de centralité du territoire : entre les centres-villes des villes-centres, entre les villes-centres et les pôles relais, entre les pôles relais et les communes rurales. Elle sera complétée par des études urbaines plus opérationnelles ciblées sur certaines centralités.

Elle s'inscrit également dans un contexte de préparation de la révision du PLUIH de la CUCM qui démarrera en 2026.

Le marché, est composé de 3 phases :

- Phase 1 : Analyse des dynamiques urbaines du territoire, des fonctions de centralités, des projets en cours/à venir et identification des enjeux,
- Phase 2 : Définir les orientations stratégiques et principes urbains structurants à l'échelle de la Communauté Urbaine,
- Phase 3 : Etablir une programmation des actions à différentes échelles (EPCI/communes) à court/moyen/long terme et définir des indicateurs d'évaluation du plan d'action.

Pour cette étude, une procédure adaptée ouverte a été lancée le 23 juin 2025 à l'issue de laquelle l'offre du groupement conjoint Urbicand / Espelia / urbanis a été jugée économiquement la plus avantageuse et a donc été retenue pour un montant de 119 250,00 € HT soit 143 100,00 € TTC.

Il est demandé au bureau communautaire d'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer les pièces du marché.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE BUREAU,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer le marché relatif à l'étude stratégique de revitalisation du territoire avec le groupement conjoint urband / Espelia / Urbanis sis 71 rue Chabot Charny 21000 Dijon pour un montant de 119 250,00 €

HT soit 143 100,00 € TTC.

- D'imputer les dépenses sur les crédits prévus à cet effet et inscrits au budget communautaire.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 12 septembre 2025
et publié, affiché ou notifié le 12 septembre 2025

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le Conseiller délégué,
Jean-Paul LUARD



LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le Conseiller délégué,
Jean-Paul LUARD



La secrétaire de séance,
Isabelle LOUIS

